

## **Rencontre entre les Bailleurs de fonds, Le Point Focal National et UNMACC**

**Kinshasa, 1 mars 2011**



Le 28 février 2011, UNMACC et le Point Focal National pour la Lutte Antimines ont organisé à l'attention des bailleurs de fonds une réunion d'information sur le programme de l'action contre les mines en République Démocratique du Congo.

Des représentants de la Belgique, du Japon, de la Norvège, du Royaume Uni, de la Suède, de l'Union européenne, des Etats Unis, de UNOPS et de la MONUSCO ont pris part à la réunion et tous ont fait part de leur satisfaction d'assister à cette réunion qui leur a donné l'occasion de mieux connaître UNMACC, le Point Focal et le programme national à travers la présentation qui leur a été faite et les questions qu'ils ont ensuite posées.

Après une courte introduction faite par Salim Raad, le directeur adjoint de l'UNMACC, Maitre Sudi coordonateur du Point Focal a présenté la problématique de la contamination par les mines et restes explosifs de guerre en RDC et le système en place pour y faire face. Charles Frisby, coordonateur du programme, a ensuite présenté le mandat de UNMACC ainsi que les projets 2011, les besoins financiers pour l'année en cours et le chronogramme jusqu'à 2017.

Steve Ursino de la MONSUCO a clos la réunion sur quelques points :

- La coopération entre UNMACC et le Point Focal national est un bon exemple de coordination entre les autorités nationales congolaises et la MONUSCO afin d'arriver à une transition durable et efficace.

- La présentation et les activités d'UNMACC démontrent de manière claire qu'il y a une stratégie en cours d'élaboration et qu'il faudra l'appuyer avec les ressources nécessaires. Pour assurer cette réussite, il faudra également soutenir l'engagement politique du gouvernement.
- En comparaison avec d'autres pays contaminés par les mines, le problème de la contamination en RDC est un problème gérable qui peut effectivement être résolu fin 2016 et il serait dommage que le manque de fonds soit un obstacle à la réussite du programme.